



Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Périgueux le 17 novembre 2020

Monsieur Jean-Michel RAVAILHE
Président de la Fédération de la Dordogne
pour la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique

à **Mesdames et Messieurs les
parlementaires du département de la
Dordogne**

OBJET : pratique de la pêche et confinement

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Comme vous le savez, notre pays vit actuellement une période difficile. L'activité de pêche de loisir n'échappe pas aux désagréments dus aux confinements à répétition. Pour la deuxième fois cette année la pratique de notre activité a été suspendue sans que nous ne comprenions réellement la justification sanitaire de cette mesure restrictive.

En effet, la pêche à la ligne est une activité de plein air souvent solitaire où la distanciation physique est de mise. Les risques de contamination à la covid-19 sont alors quasi inexistants. Pourquoi ne pas autoriser cette activité qui pourrait offrir « une soupape de décompression » aux quelques 20 000 pêcheurs du département ?

Cet état de fait est d'autant plus incompréhensible que la plupart des pays européens qui ont opéré des confinements n'ont pas interdit la pratique de la pêche de loisir (Allemagne, Belgique, Suède, Pologne, Angleterre...) !

En conséquence, à l'heure où la situation sanitaire semble s'améliorer dans notre pays et où, comble des paradoxes, le ministère de l'écologie vient de restreindre à nouveau la pratique de la pêche, il nous semblerait indispensable qu'au sein des mesures d'assouplissement du confinement envisagées prochainement par le gouvernement, la levée des restrictions visant la pêche soit effective.

Je compte donc sur vous, mesdames et messieurs les parlementaires pour vous faire les porte-paroles au sein de vos assemblées des milliers de pêcheurs du département injustement privés de leur loisir favori. Vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, mesdames et messieurs les parlementaires, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président,
Jean-Michel RAVAILHE**

FEDERATION DE DORDOGNE
POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE